

**Zeitschrift:** Jeunesse et sport : revue d'éducation physique de l'École fédérale de gymnastique et de sport Macolin

**Herausgeber:** École fédérale de gymnastique et de sport Macolin

**Band:** 27 (1970)

**Heft:** 7

**Rubrik:** Le risque calculé

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 08.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Le risque calculé

Un accident fatal au cours d'une compétition sportive est toujours commenté longuement et diversément dans le public. Il réveille chaque fois l'anxiété, compréhensible d'ailleurs, des parents et des éducateurs: nos enfants (quel que soit leur âge) courrent-ils un risque en pratiquant un tel sport?

Cette question des risques, en dehors des réactions émotionnelles qu'elle entraîne, paraît souvent traitée de façon plus expéditive que judicieuse. Les fanatiques prétendent que l'accident en question n'est qu'un fait isolé et les détracteurs y trouvent une nouvelle raison de critiquer l'activité sportive dont il s'agit dans ce cas particulier, quand ce n'est pas tous les genres de sport.

En réalité, il est bien difficile de se faire une opinion tout à fait honnête. Les études statistiques sont difficiles. Elles sont aussi peu nombreuses. Une étude américaine récente s'est intéressée aux footballeurs. Elle ne donne pas de réponses définitives, mais elle permet de mieux comprendre les données du problème et sa complexité.

L'ensemble des risques courus en pratiquant un sport par rapport aux bénéfices qu'on peut supposer en retirer est appelé le «risque calculé». Des résultats de l'enquête, on conclura à la participation ou non de tels ou tels candidats. La question des bénéfices supposés est des plus difficiles. Elle implique une décision psychologique au départ. Le jeune homme écarté de tel ou tel sport s'estimera-t-il puni par la décision? La non-participation ne lui sera-t-elle pas plus néfaste physiquement et moralement? Ce sont des critères à première vue impossibles à établir. Mais on devrait tenter de cerner le problème. Car les méthodes scientifiques pour l'appréhender existent. Seulement on ne les a guère utilisées jusqu'ici. On sait beaucoup plus de choses sur des maladies rares que sur les effets nocifs ou bénéfiques des activités de récréation des hommes. Les heures de récréation pour adultes ou enfants représentent pourtant une partie appréciable du temps vécu.

La notion de risque calculé est infiniment plus riche et plus adéquate que celle du risque tout court, puisqu'elle tient compte de l'apport du sport au maintien de la santé de la population.

### Les autres risques

Les statistiques fournies habituellement ne tiennent compte que du risque de mortalité. Au point de vue du contrôle, un décès ne pose pas de problème. C'est un facteur absolu. Les distorsions, les fractures, les plaies infectées sont des risques simples plus malaisés à contrôler, surtout en ce qui concerne leur sévérité et leurs conséquences.

Sur le plan pratique, le simple enregistrement des accidents d'un sport n'apporte pas grand-chose. Le mécanisme de l'accident est beaucoup plus intéressant. Il permet de prendre des dispositions prophylactiques pour éviter sa répétition. La cause du décès d'un joueur de football au cours d'un match est instructive. Le football comporte donc un risque. Mais pour qui? Dans quelles conditions? Un risque trop grand? Par rapport à quoi? La liste des facteurs dont il faut tenir compte est immense. Admettons que ceux-ci soient recensés, le décès devra être attribué aux critères insuffisamment sévères pour juger des aptitudes physiques d'un candidat et l'accident à une vulnérabilité particulière du sujet face aux mécanismes du traumatisme.

Un exemple. On a estimé longtemps que les athlètes ne devaient pas consommer de liquides au cours de leur activité. On a cru que les coups de chaleur étaient justement dus à cette interdiction. Mais celle-ci est ancienne, alors que les coups de chaleur deviennent plus fréquents chez les footballeurs américains. Et cette constatation est nouvelle. Un seul décès par coup de chaleur avant 1959. Depuis lors, on en enregistre 4 ou 5 par an. Est-ce que le football se joue dans des conditions plus dures? Ou est-ce la conséquence de la généralisation des appartements et bureaux à air conditionné?

### L'interprétation des chiffres

Sur plus de 8 millions de collégiens américains âgés de 15 à 19 ans, on comptait en 1964 un taux de mortalité générale de 130 et un taux de mortalité directement en rapport avec le football de 0,4 pour 100 000. Mais 850 000 d'entre eux seulement ont joué au football. Il y a donc eu un décès pour 25 000 footballeurs. Pour la même catégorie de jeunes gens, la mortalité par accident de voiture était de 55,4 pour 100 000. Mais combien d'entre eux roulaient en voiture? L'appréciation comparative des risques du football et de l'automobile devient criticable.

Le football ne se pratique parfois que pendant une ou deux saisons. Le temps d'exposition aux risques est ainsi limité à quelques heures par semaine pendant 11 à 15 semaines. Pendant ce temps, les autres risques de la vie se présentent pendant 14 à 18 heures de vie éveillée. L'automobile est en moyenne utilisée 1 heure par jour. Cette évaluation de la durée d'exposition amène des comparaisons plus nuancées, tenant compte d'une moyenne horaire d'exposition. Les taux de mortalité générale et de mortalité due au football sont alors en rapport de 1:1,2. Traduit en termes plus clairs, cela signifie que si une population donnée de jeunes gens de cet âge risque de toutes façons 5 décès, elle risque 6 décès lorsqu'elle joue au football. Le même rapport est estimé en ce qui concerne les accidents. D'après les critères mentionnés, le rapport entre décès pour cause générale et décès par accidents de voiture s'établit à 1:9. Ce qui signifie que si, sur un certain nombre de ces jeunes gens, l'un seulement risque de mourir en faisant du football, 9 d'entre eux se tuent en voiture pendant la même durée d'exposition.

Mais qu'aurait fait ce jeune homme au lieu de jouer au football, à quels autres risques se serait-il exposé pendant ce temps? Là est la grande question. Mais certainement il n'a pas choisi de jouer au football ou de rouler en voiture sous le prétexte que le premier était moins risqué que le second. D'ailleurs, les chiffres «très sérieux» que je viens de rapporter n'ont de signification que pour la masse de ces jeunes gens. Pour l'individu en particulier, les statistiques ne valent pas grand-chose. Aucune décision de commencer, de continuer ou d'arrêter de jouer au football ne saurait être prise sur ces bases. Car les taux de mortalité ne sauraient dépeindre les conditions réelles du problème: les risques dépassent-ils les bénéfices à tirer? Ce qui constitue un risque injustifié en parlant de sport reste, en définitive, une affaire purement intuitive et concerne l'individu seul. La participation d'un jeune homme à tel ou tel sport est, en ce qui concerne les conditions physiques, une question essentiellement médicale, tranchée entre le médecin et un sujet examiné individuellement.

Dr Praxis